

**LETTRE DE CONSULTATION
POUR LA REMISE D'UNE OFFRE D'EXPERTISE INDIVIDUELLE DANS LE CADRE
DU SYSTEME D'ACQUISITION DYNAMIQUE**

Dans le cadre du système d'acquisition dynamique visant à la contractualisation de missions d'expertise individuelle sur le terrain dans le cadre du canal 1 de l'Initiative 5% d'Expertise France de lutte contre le VIH, la Tuberculose et le Paludisme, publié le 24/02/2018, en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 81 à 83 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, Expertise France lance la passation d'un contrat de service d'expertise individuelle pour les prestations désignées en objet.

La présente lettre de consultation est envoyée à l'ensemble des candidats référencés du système d'acquisition dynamique [et publiée en sus sur les supports adaptés suivants :

- Site d'Expertise France
- Site de l'Initiative 5%]

1. CONTEXTE DE LA MISSION

Avec un taux de prévalence officiel de 1,5%¹ du VIH-SIDA la Guinée est considérée comme un pays à faible prévalence avec une concentration au sein des groupes de populations clés², tels que les professionnelles de sexe (10.7%), les détenus (2.3%), les routiers camionneurs (2.3%^o). Les taux de dépistage et de couverture en ARV demeurent relativement faibles Ces taux s'expliquent en partie par la forte médicalisation de la prise en charge et d'un déficit de fonctionnalité des 142 sites de prises en charges recensés dans le pays.

Par ailleurs, l'insuffisance d'information sur les modes de transmission et de prévention freine la riposte du pays aux 03 pandémies que sont le VIH-SIDA, la Tuberculose et le Paludisme. A ces freins s'additionnent les déficits d'organisation et de reconnaissance des organisations de la société civile qui peinent à se positionner comme des acteurs du système de santé. Les organisations communautaires rencontrent de nombreux obstacles pour accéder aux financements internes et externes, ce qui réduit leur autonomie et leur capacité d'action.

Les 09 organisations constituées en consortium et représentées par Santé Espoir Vie, partagent une vision et un projet commun : créer une dynamique de progrès en renforçant la structuration et l'organisation des différentes entités permettant in fine d'accéder à des ressources suffisantes pour mener des actions en faveur de la lutte contre les 03 pandémies.

Les 09 structures disposent d'une existence légale, bien que certaines ne disposent pas de siège officiel. Il s'agit de structures relativement jeunes (en moyenne 10 ans d'existence) mais qui ont l'avantage de couvrir les 07 régions administratives de la Guinée. Les structures réalisent des activités de sensibilisation, de prévention, d'accompagnement psychosocial dans les champs des 03 pandémies,

¹ EDS (EDSG V) 2018

² ESCOMB 2017

de la PTPE et des Droits Humains. A l'exception d'une organisation qui bénéficie de financements externes, l'ensemble des structures déploient leurs activités avec des bénévoles/volontaires. 03 des 09 structures ont un statut assimilé à celui de sous-sous-bénéficiaires à travers la mise à disposition de leurs agents communautaires. Enfin l'ensemble des structures sont membres d'un réseau : cinq sont affiliés au REGAP+, quatre au CNOSC (Conseil National des Organisations de la Société Civile).

2. OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT

Expertise France souhaite conclure un contrat de service portant sur réalisation de diagnostics organisationnels pour 09 organisations à base communautaire guinéennes.

Caractéristiques principales (*)	
Allotissement	La présente consultation n'est pas allotie.
Offre financière	L'offre financière est à renseigner par le contractant dans le formulaire de réponse.
Modalités de prise en charge logistique et remboursement des frais de bouche, nuitées et autres frais annexes liés à la mission	Tous les frais sont compris dans le prix forfaitaire du contrat.
Date prévisionnelle de démarrage de la mission d'expertise	04/03/2019
Lieu d'exécution de la mission	Guinée (Conakry et régions)

(*) Les détails des prestations, livrables et modalités d'exécution du contrat figurent dans le dossier de consultation et notamment dans les Termes de Référence de la mission.

3. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent projet de contrat est composé des documents suivants :

- la présente lettre,
- le dossier de consultation composé des documents suivants :
 - Formulaire de réponse à un marché spécifique ;
 - Modèle de contrat de marché spécifique ;
 - Conditions générales (clauses administratives générales) ;
 - les Termes de Référence de la mission version du 08/02/2019 ;
 - le modèle de CV ;

4. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Expertise France invite le candidat à soumettre par voie électronique son offre avant le 21/02/2019 à 17 :00 (heure de Paris).

5. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres devront comprendre :

- Le CV de l'expert proposé pour chaque profil d'expertise (**signé par l'expert**) conformément au modèle de CV fourni au dossier de consultation ;
- Le formulaire de réponse à un marché spécifique dûment complété et signé. Le formulaire devra notamment faire figurer dans les encarts prévus à cet effet :
 - l'identité du co-contractant (personne morale ou personnalité juridique de la personne physique),

- l'identité du ou des experts désignés (personne physique) proposé pour le/les profil(s) d'expertise concerné(s) en cas de consultation allotie,
- le prix du contrat couvrant la mission d'expertise,
- la signature d'une personne habilitée à engager le soumissionnaire, (et le cas échéant la délégation de pouvoir désignant le signataire du projet de contrat),
- le RIB et la fiche d'identité tiers si celui-ci a changé depuis le référencement du candidat au Réseau Initiative
- L'annexe déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et à la disponibilité de l'expert, complétée et signée.

Le soumissionnaire complètera **un seul formulaire** par offre, même en cas de consultation allotie.

Les soumissionnaires n'étant pas d'ores et déjà référencés devront joindre à leur offre les éléments demandés au dossier de candidature disponible à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=365443&orgAcronyme=s2d>

Dans un second temps, les experts présélectionnés devront remettre :

- Une description de la méthodologie à mettre en œuvre.

Les documents demandés ci-dessus sont obligatoires. Leur absence peut entraîner la non-conformité de l'offre présentée et, de fait, son rejet.

Expertise France se réserve la possibilité d'inviter les candidats, dont les offres sont incomplètes, à régulariser leur offre.

6. ENTRETIEN ORAL

Les candidats pourront être convoqués à un entretien oral permettant de vérifier leurs compétences / leur degré d'expertise / leur compréhension des objectifs et des enjeux de la mission.

7. PROCEDURE DE SELECTION

Pour tous les candidats référencés, Expertise France classera les candidatures sur la base de critères de sélection suivants (se référer aux Termes de Référence pour le détail des profils recherchés) :

- Qualifications et compétences (05 points)
- Expérience professionnelle (08 points)
- Expérience professionnelle spécifique (10 points)

Pour les candidats **non référencés**, Expertise France classera dans un premier temps les candidatures sur la base des critères de sélection précisés ci-dessus.

Dans un second temps, Expertise France vérifiera l'admissibilité de l'attributaire pressenti (c'est-à-dire arrivé en première position au classement des offres) : il vérifiera que le candidat a bien fourni les documents demandés dans le dossier de candidature au système d'acquisition dynamique et que sa candidature est conforme aux critères d'éligibilité du Réseau Initiative (voir critères énoncés dans le dossier de candidature - lien fourni à l'article 5 ci-dessus)

Si le dossier de candidature est incomplet, Expertise France lui enverra une demande de complément de candidature via PLACE et lui laissera un certain délai pour lui fournir le(s) complément(s).

NEGOCIATIONS

Expertise France pourra négocier avec tout ou partie des soumissionnaires ou décider librement de finaliser la sélection sur la base des offres initiales.

8. ATTRIBUTION

Expertise France contractualisera avec le soumissionnaire (expert individuel ou sa société de portage le cas échéant) ayant obtenu la meilleure note suite à l'évaluation de son offre.

Pour les candidats déjà référencés dans le Réseau Initiative :

A défaut de réponse de la part d'Expertise France après le 28/02/2019, l'offre du candidat est considérée comme non retenue.

Pour les candidats non référencés dans le Réseau Initiative :

A défaut de réponse du candidat à la date fixée dans la demande de complément de candidature qui lui est adressée via PLACE, son offre est considérée comme non retenue.

Il est à noter que les candidats peuvent, à tout moment, déposer à nouveau leur candidature au Réseau Initiative.

Si un candidat souhaite obtenir les motifs détaillés du rejet de son offre, il pourra faire sa demande via le site PLACE.

9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Si un candidat souhaite avoir des renseignements complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier, il pourra envoyer ses questions via le site PLACE.

10. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr.

Les candidats peuvent obtenir des renseignements sur l'introduction des recours auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr.